

PROJET DE RÉSEAU EUROPÉEN D'ESPACES DE LIBERTÉ DES COURS D'EAU



Val d'Allier (Loire nature/CEPA/J Saillard)

- RAPPORT FINAL -

décembre 2010

Avec le soutien financier de :



INTRODUCTION

Contexte général

En 2005, la section bourbonnaise de l'Allier, qui a conservé une très forte dynamique fluviale, a eu la visite de plusieurs délégations en provenance d'Italie, de République tchèque et de Pologne. Celles-ci sont venues observer et discuter des orientations de gestion mais aussi pour bénéficier de réponses à des questions très débattues dans leurs pays. L'Allier, de ce fait, est devenu une vitrine de l'espace de liberté et les Programmes Loire Nature et Plan Loire Grandeur Nature une référence pour d'autres fleuves en Europe. Grâce à sa présence médiatique, la Loire est aussi devenue symbole d'une autre culture de gestion de cours d'eau.

De ces échanges de terrain, il a été clairement démontré que le maintien de la dynamique fluviale est possible et avantageux en termes de services rendus par les hydrosystèmes ; et par ailleurs que les gestionnaires de rivières sont désireux d'échanger avec d'autres pour voir, comparer, et discuter de solutions concrètes.

De là est née l'idée de créer un réseau européen reliant les projets de terrain ayant vocation à préserver ou restaurer la dynamique fluviale, notamment la divagation latérale, les processus d'érosion et de sédimentation.

Des projets ont été menés sur différents cours d'eau en Suisse où la loi impose aux cantons de redonner un espace aux rivières, en Autriche où les plans de gestion des cours d'eau prévoient un tel espace. Dans les pays de l'arc alpin (y compris une partie du Rhône et de la Drôme) dans un contexte régional où l'espace est rare et les crues de 2002 et 2005 inquiétantes pour les effets du changement climatique, un programme Interreg a consisté à concilier les impératifs écologiques, hydrologiques et d'occupation du sol. Un rapport d'activités a été publié en 2006. D'autres projets – s'inspirant en tout ou partie du concept d'espace de liberté) sont prêts ou envisagés sur le Doubs, le Rhône, la Moselle, l'Ill domaniale, le Tagliamento, le Prut, la Tisza, l'Oder, l'Elbe, la Magra...

Il est encore trop tôt pour juger des effets à long terme de ces projets de terrain sur la prévention des inondations, la sédimentation, la qualité de l'eau et la biodiversité. Néanmoins, il a été montré leur utilité et surtout leurs effets rapides sur la qualité du fonctionnement du cours d'eau. Malgré le coût de l'opération, on peut déduire des expériences menées que les coûts de l'approche structurelle sont plus élevés sans parler des coûts de réparation ou de restauration post-inondation. On peut donc déjà estimer que la multiplication des projets de terrain mettant en œuvre le concept d'espace de liberté (ou de mobilité) contribuerait à la fois au maintien voire à l'amélioration de la biodiversité, à la prévention des inondations, à la qualité de l'eau et à celle du cadre de vie. Par ailleurs tous ces avantages (qu'il faudra évaluer plus précisément) s'ils étaient multipliés par un grand nombre de tels projets, seraient à porter au crédit des états membres de l'UE pour leur contribution concrète aux objectifs des directives environnementales (DCE, HFF, Oiseaux, Risque d'inondation, Nitrates, etc.).

Contexte de la mission dans le cadre du Plan Loire

Depuis 2007, dans le cadre de la troisième phase du Plan Loire, l'espace de mobilité est une thématique prioritaire de la plate-forme « eau, espaces, espèces » dont le pilotage est assuré par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne avec l'appui de la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels. L'enjeu pour cette thématique est de renforcer la préservation et la restauration de l'espace de mobilité, notamment sur la Loire bourguignonne et l'Allier, par la mise en place d'expérimentations et une contractualisation avec la diversité des acteurs concernés. Il s'agit également de valoriser les expériences et d'accompagner les échanges sur cette thématique.

Dans ce cadre, la Fédération des Conservatoires a organisé en octobre 2009 à Moulins un séminaire européen sur « Les grands cours d'eau dynamiques d'Europe et le concept d'espace de mobilité » en partenariat avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, les Conservatoires d'espaces naturels d'Auvergne et de l'Allier, ainsi que le réseau Eurosite.

Ce séminaire a permis de réunir une quarantaine d'acteurs français et européens qui travaillent sur les

grands cours d'eau afin de partager leurs expériences de gestion des rivières dynamiques et leur approche de l'espace de mobilité. Au travers de présentation de projets et de sorties sur le terrain, des échanges et questionnements ont permis aux participants de mieux appréhender le concept d'espace de mobilité et son application sur le bassin de la Loire. Dans la continuité de ce qui avait été initié en 2005, ils ont également montré tout l'intérêt de ces échanges et de la mise en relation des acteurs à l'échelle européenne.

Suite à ce séminaire, la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels a proposé de poursuivre la réflexion en s'appuyant sur la dynamique du bassin de la Loire afin d'identifier les autres bassins en France et en Europe avec lesquels une coopération pourrait être renforcée dans le cadre d'un réseau européen, et d'étudier la faisabilité d'un tel réseau.

Il s'agit plus précisément :

- d'identifier les enjeux relatifs à l'espace de liberté/mobilité des cours d'eau et préciser les éléments de définition afin de cerner les territoires possibles
- d'actualiser à l'échelle européenne les informations sur les sites pilotes en matière de mobilité fluviale, projets et acteurs concernés
- de proposer des objectifs et actions à mettre en œuvre pour ce réseau, et analyser leur faisabilité
- de voir les complémentarités avec d'autres programmes et réseaux similaires au niveau européen notamment sur l'eau et la gestion des cours d'eau,
- de fournir des éléments techniques et budgétaires d'organisation de ce réseau et voir les possibilités de financement au niveau national et européen

Ce travail conduit sur l'année 2010 a été coordonné par la Fédération des Conservatoires, avec l'appui d'Edith Wenger (Bioréso) chargée de la prospective du réseau au niveau européen et de la formulation des propositions. Il a fait l'objet d'un soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la DREAL Centre et du FEDER Loire.

Le présent document constitue le rendu synthétique de ce travail.

I – ENJEUX GENERAUX

TENTATIVE DE DÉFINITION DE L'ESPACE DE LIBERTE

L'espace de liberté est un concept géodynamique bien connu dans le bassin ligérien. Il a été mis en application sur la Loire et l'Allier mais est également très présent dans le bassin du Rhône. Depuis il a été mis en œuvre sur le Doubs, la Moselle, la Garonne, etc. Et sa définition a évolué.

A la base, le concept d'espace de liberté vise à préserver la capacité de recharge en sédiments des cours d'eau pour l'équilibre fluvial ainsi qu'un fonctionnement écologique dynamique. Aux travers de l'évolution des textes réglementaires en France, c'est le concept d'espace de mobilité qui a été privilégié pour la préservation des rivières à dynamique fluviale active ou potentiellement (en faisant abstraction des protections de berges existantes) active.

En parallèle des réflexions ont été développées pour les rivières naturellement non ou très peu actives, pour lesquelles d'autres concepts de préservation peuvent être développés. Il est en effet apparu au cours de seconde moitié des années 90, qu'il fallait absolument définir et formaliser un concept complémentaire pour garantir le fonctionnement durable des cours d'eau non ou peu actifs et de leur corridor alluvial (ainsi que de ceux sur lesquels le concept de mobilité ne pourrait pas être mis en œuvre pour des raisons socio-politiques, foncières ou techniques).

On parle ainsi notamment d'espace de rétention, option plus spécifiquement destinée à gérer les inondations à l'échelle du bassin versant en s'appuyant sur les fonctionnalités de la plaine alluviale. Une 3e option plus récente parle d'« espace de bon fonctionnement » visant à préserver les espaces nécessaires à un cours d'eau pour bien assurer ses diverses fonctionnalités : les inondations qui sont vitales à l'écosystème fluvial; la dynamique fluviale, le processus d'auto-épuration, l'hydrobiologie et aussi la structuration du paysage.

Dans les autres pays européens, l'espace de liberté prend différentes appellations en fonction des objectifs qui lui sont fixés. Ceux-ci sont essentiellement la maîtrise des inondations et la renaturation. L'application de la directive-cadre de l'eau est une nouvelle incitation à gérer les cours d'eau de manière intégrée par bassin afin d'atteindre la bonne qualité écologique des eaux.

Aux Pays-Bas, on veut donner plus d'espace aux cours d'eau (« *More room for rivers* ») pour éviter les inondations dans ce pays situé sur le Rhin inférieur. Dans l'espace alpin, les inondations ont également motivé de nombreux projets, mais le déficit sédimentaire est également très présent. La dimension de l'aménagement du territoire est ici une composante importante compte tenu du peu d'espace disponible dans les vallées alpines. Ce projet européen a collaboré avec l'initiative cadre européenne (Interreg IIIb) « *Rivers need space* » visant essentiellement à maîtriser les inondations. En Suisse, la loi OZA de 1992 sur les plaines inondables impose l'établissement de « *zones tampons hydrologiques* ». Il est recommandé de reculer les digues afin d'élargir le lit.

Le Centre européen pour la restauration des rivières prône de son côté la délimitation du « *corridor fluvial* » des crues centennales et du corridor minimum dans lequel le cours d'eau peut créer des méandres et des habitats rivulaires associés. Dans ce cas, la maîtrise des crues s'associe à la restauration des habitats et de la biodiversité.

En Allemagne, les projets, même en intégrant l'objectif de renaturation, restent des projets de maîtrise des inondations. En Hongrie, le projet de la Tisza se réfère à *la gestion de la plaine alluviale*. Et en Autriche, par contre, les projets s'inscrivent dans les plans d'aménagement du territoire et visent à donner de l'espace aux cours d'eau dynamiques dans le cadre du *domaine public fluvial*.

En Italie, le projet de la rivière Magra se rapproche du concept français en délimitant un « *corridor fluvial fonctionnel* ».

Ce rapide panorama des projets montre clairement la disparité des dénominations. Les contacts avec des porteurs de projets ont en outre souligné les différences d'interprétation du concept français. Alors qu'en France, l'espace de mobilité a été intégré dans les SDAGE, à l'étranger, cela n'est pas le cas partout. Il nous a même été suggéré de d'abord mettre en œuvre la DCE avant de lancer l'initiative

d'espaces de liberté.

Compte tenu des différentes désignations, et afin de prendre en compte la dynamique fluviale et d'autres fonctions associées, nous proposons de privilégier pour le moment le terme d'espace de liberté pour la dénomination du réseau.

BÉNÉFICES ATTENDUS DE L'ESPACE DE LIBERTÉ

Pour la qualité et les ressources en eau douce

- La réhabilitation ou le renouvellement des annexes fluviales sont essentielles pour la faune aquatique, piscicole en particulier (reproduction et diversité des espèces).
- Préservation de la qualité de l'eau superficielles : la végétation rivulaire des milieux dynamiques (dynamique fluviale) « consomme » beaucoup de nutriments et ainsi contribue à l'épuration de l'eau (du fleuve + espaces agricoles). Des études menées actuellement dans des zones tampons montrent que près de 50% des agro-toxiques, en particulier les pesticides, peuvent être réduits sur une bande de 6m de large et près de 80 à 90% si la bande a 12 à 18 m de large (Jean-Noël Gril, Cemagref). Le transfert des pesticides par voie aquatique est aussi freiné par la présence de zones tampons. La recherche ne fait que commencer dans des zones humides.
- Préservation de la ressource en eau : suite aux divers aménagements le lit des cours d'eau s'enfoncent entraînant l'abaissement du niveau de la nappe phréatique

Pour le fonctionnement hydro-sédimentaire et la lutte contre l'incision

La majorité des cours d'eau souffre d'un déséquilibre dans leur balance sédimentaire. Les barrages, les seuils et les extractions de granulats ont entraîné une limitation importante de l'apport en sédiments notamment en provenance des têtes de bassin. Associé aux endiguements et enrochements en plaine limitant la recharge latérale, les cours d'eau se retrouvent contraints d'éroder leur lit verticalement et d'entraîner une incision souvent importante. Ce phénomène peut engendrer de graves conséquences sur les aménagements telles que des déchaussements des piles de pont. L'espace de liberté des cours d'eau peut être une réponse à ces problèmes par la recharge sédimentaire que peut apporter la divagation et l'érosion des berges. Laisser le fleuve se « nourrir » peut ainsi limiter à de faibles coûts des phénomènes aux conséquences souvent bien plus onéreuses pour la société.

Pour la protection de la nature et la biodiversité

- Le rôle de la dynamique fluviale dans la régénération des milieux naturels n'est plus à démontrer ; grâce à elle, une mosaïque d'habitats abrite des communautés animales adaptées à chacune des conditions offertes en parfaite symbiose.
- Ceci est particulièrement important compte tenu du fait que les zones humides ont été plus détruites que les autres écosystèmes et que environ 80% des plaines alluviales ont disparu en Europe et 52% des espèces de poissons d'eau douce.
- On peut aussi rappeler ici que sans la biodiversité, les services rendus par les écosystèmes peuvent être réduits voire détruits.

Pour la gestion des crues et des inondations

Gros problème du XXI^e siècle, le risque d'inondation qui peut empirer sous l'effet du changement climatique, est devenu l'un des piliers du concept d'espace de liberté. Dans la région alpine, suite aux événements de 2002 et 2005, des projets pilotes ont été menés dans 6 pays pour éviter les solutions structurelles à la protection contre les inondations. Il en est de même dans le bassin du Rhin où la Commission internationale pour la protection du Rhin a mis en place un programme intégré de gestion non structurelle des crues. L'espace de mobilité du fleuve contribue aussi à contrôler l'occupation du sol, les éventuels dommages et conflits d'usage.

Pour les bénéfices économiques et sociaux

- En utilisant la dynamique fluviale de l'hydrosystème, on laisse le cours d'eau se gérer lui-même en intervenant au minimum, ce qui, en comparaison de la gestion technique, a pour énorme avantage de réduire les coûts des travaux, de la surveillance, des réparations, etc.
- Les espaces de liberté maintiennent la fonctionnalité de l'hydrosystème et produisent des services gratuits trop peu pris en compte : ressource en eau potable, auto-purification, recharge de l'aquifère, habitat pour les ressources halieutiques, échanges génétiques, amélioration du paysage. Sur la Moselle par ex., on a calculé que 400000 personnes bénéficient d'une eau potable qui autrement leur coûterait 15 millions d'€.
- Les coûts liés à l'établissement d'espaces de liberté sont moindres que ceux des travaux de protection contre les inondations et la dynamique fluviale réduit les coûts de traitement de l'eau polluée par l'agriculture
- Un cadre de vie amélioré génère des activités économiques (tourisme, loisirs, nouvelles activités économiques plus proches de la nature dans des zones désertifiées). En Autriche on estime à 1500 par an le nombre de nouveaux emplois liés à la restauration de l'hydrosystème.
- Bien que les projets menés jusqu'à présent démontrent les avantages socio-économiques, il sera nécessaire de mesurer et de comparer des avantages et d'en analyser les bilans coûts-avantages.

En résumé, l'espace de liberté est une combinaison de protection de la nature, de bon fonctionnement de l'hydrosystème, de prévention des risques liés aux inondations et évite les impacts négatifs de l'agriculture.

Contribution aux directives européennes

L'espace de liberté des cours d'eau participe à la mise en œuvre de la directive-cadre Eau et des directives Inondation et Habitats-Faune-Flore. On pourrait y ajouter également les directives nitrates et eaux souterraines. En permettant à la dynamique fluviale, moteur du fonctionnement de l'hydrosystème, de s'exprimer, l'espace de liberté contribue fortement à atteindre les objectifs de la législation environnementale européenne.

Le réseau peut collecter des données et démontrer l'utilité de ces espaces de liberté pour la qualité de l'eau, la quantité de la ressource, le bon état écologique des masses d'eau, la biodiversité et la prévention des inondations. Plus le nombre d'espaces de liberté sera grand, plus le réseau pourra contribuer à atteindre les objectifs des directives et en particulier, ces espaces peuvent augmenter le réseau Natura 2000 et en améliorer la connectivité les long des corridors fluviaux en participant des infrastructures vertes au niveau européen.

Parmi les synergies Espaces de liberté et directive-cadre de l'eau, on peut mentionner les liens suivants correspondants aux activités de la mise en œuvre de la DCE :

Hydromorphologie et gestion des sédiments : les altérations hydromorphologiques sont à la base du concept d'espace de liberté qui apporte une solution à l'instabilité et à l'incision du lit en garantissant le transport solide.

Bon état écologique : la réactivation des plaines alluviales en est un facteur clé. La richesse de la faune piscicole dépend de la diversité morphologique. Les forêts alluviales à bois tendre sont des habitats prioritaires qui dépendent aussi de la morphodynamique. Par ailleurs, les plaines alluviales, entre leurs multiples fonctions et processus, traitent l'apport en nutriments et en polluants.

En ce qui concerne la directive Inondation, moins connue que les précédentes, l'espace de liberté pour les rivières peut se rendre indispensable pour les raisons suivantes :

➤ Il répond à une des exigences de l'article 7 alinéa 2 qui demandent que pour les différents scénarios d'inondation, les cartes d'inondation doivent faire apparaître les « zones susceptibles de subir une érosion de berge... ». La délimitation de l'espace de mobilité et de ses trois variantes à savoir l'espace de mobilité optimum, l'espace de mobilité fonctionnel et l'espace de mobilité minimum s'appuie sur

la prévision, des zones érodées à l'échéance de 50 ans.

➤ La préservation de l'espace de mobilité, surtout si elle s'appuie sur un cadre réglementaire tel que l'article 48 alinéa 2 de la loi N°2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages » permettant d'instaurer une servitude, contribuera à préserver les zones de rétention et les axes d'évacuation des eaux actuels et dans l'avenir (article 4, 2^{ème} alinéa c de la directive). Il assurera cette protection par la maîtrise de l'occupation des sols;

➤ L'espace de mobilité pourra être un des éléments des plans de gestion qui doivent réduire « les conséquences potentielles d'une inondation... en tenant compte des aspects pertinents : ..., la gestion des sols, l'aménagement du territoire, l'affectation des terres... » (article 9 alinéa 2). La préservation de l'espace de mobilité contrôle l'occupation du sol sur ce territoire et contribue à éviter l'augmentation des enjeux et donc des dommages.

Après avoir vu que plusieurs articles de la directive Inondation sont implicitement en lien avec le concept d'espace de mobilité et que la prise en compte de l'un dans la gestion des dommages conforte l'autre, on peut dire en résumé que :

➤ La délimitation de l'espace de mobilité est un élément constitutif des futures cartes d'inondation ;

➤ Le contrôle de l'occupation des sols qu'il implique pour éviter les dommages liés aux déplacements du cours d'eau, sert d'une part à préserver les zones d'expansion de crues et les axes d'écoulement le long des cours d'eau, et d'autre part à gérer l'occupation du sol sur ce territoire constituant ainsi un élément des plans de gestion prévu par la directive DCI.

Par ailleurs, l'accroissement potentiel des crues et inondations dû au changement climatique ne pourra être maîtrisé que par la réactivation des plaines alluviales et des champs d'inondation.

Il est donc plus que souhaitable que le concept d'espace de liberté soit reconnu au niveau européen car tous les cours d'eau sont concernés.

Ainsi, grâce à la combinaison de ces facteurs, il serait intéressant de recueillir des données pour pouvoir démontrer l'utilité des espaces de liberté en matière de qualité et de quantité de l'eau, du bon état écologique des masses d'eau, de la protection de la biodiversité et de la prévention des inondations ;

L'espace de liberté peut être particulièrement efficace par la zone tampon qu'il instaure entre les terres cultivées et le cours d'eau mais aussi par les milieux naturels pionniers, la végétation rivulaire, les haies¹.

¹ Cette partie sur la directive inondation doit beaucoup à la contribution de J.P. Bravard. Voir aussi les actes du colloque « Revitalisation des cours d'eau : synergies entre protection contre les crues et écologie » organisé le 25 novembre 2010 à Berne (Suisse) par l'EAWAG, l'OFEV.
http://www.eawag.ch/medien/bulletin/20101208/index_FR?print=1

II – IDENTIFICATION DES PROJETS ET ACTEURS AU NIVEAU EUROPEEN

PRINCIPAUX COURS D'EAU ET ACTEURS CONCERNES

Les contacts établis en 2010 avec les différents partenaires potentiels ont permis d'identifier (en plus de la France) environ 60 cours d'eau et 50 contacts dans 15 pays différents. (Voir carte ci-après et tableau détaillé en annexe).

Ce recensement regroupe un ensemble de cours d'eau au potentiel morphodynamique variable. L'objet de cette étude n'étant pas de qualifier précisément ces rivières ou leurs tronçons, trois grandes entrées ont été distinguées dans le cadre de cette identification.

- **Cours d'eau remarquable au vue de la dynamique fluviale**

A l'échelle européenne, un certain nombre de cours d'eau présentent une dynamique fluviale active ou faiblement contrainte, le plus souvent sur des tronçons bien spécifiques.

Les critères de sélection principaux ont été la présence d'une large plaine alluviale, de marquages passés ou récents d'une dynamique active (anciens méandres, berges d'érosion), et de faibles contraintes anthropiques (présence de digues, aménagements hydroélectriques...). A partir des données existantes (bibliographie, contact) la reconnaissance a été confirmée par Google Earth, qui avec la qualité des photos aériennes associée à des photos géo-localisées permet une vision d'ensemble. Cette approche serait à compléter par une étude plus approfondie.

Une dizaine de cours d'eau ressortent plus particulièrement à l'échelle européenne :

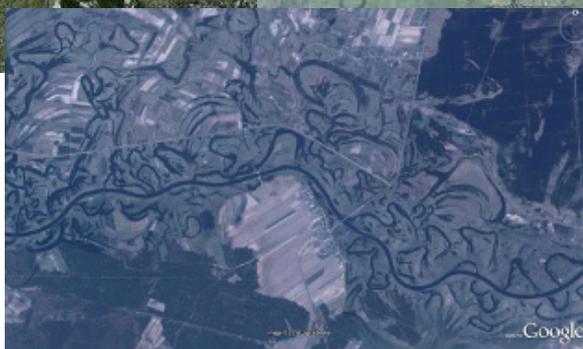
La Morava (Autriche ; Slovaquie), la Theisse (Ukraine/Hongrie/Roumanie), le Dniestr (Ukraine; Moldavie), la Biebrza (Pologne), la Narew (Pologne), la Vistule (Pologne), la Prout (Ukraine/Moldavie/Roumanie), la Drina (Serbie), la Loire et l'Allier (France).



La Theisse



La Dniestr/Stryi



La Narew

Par ailleurs, d'autres cours d'eau pourraient être mis en avant mais cela nécessiterait un inventaire plus complet. Nous pouvons tout de même citer le Pô (Italie), l'Edre (Espagne), l'Oder (Allemagne/Pologne), le Danube (Autriche) , la Mures (Roumanie)...

- **Les cours d'eau possédant des projets en lien avec l'espace de liberté**

A ces cours d'eau majeures au vue de leur morphodynamique, s'ajoute des rivières sur lesquelles des projets de restauration et d'aménagement en lien avec l'espace de liberté sont en cours de mise en œuvre.

Ci-après des précisions sur certains projets identifiés :

Allemagne

Elbe Le projet consiste principalement à reculer les digues à l'intérieur d'une grande réserve naturelle et à l'embouchure de la Mulde (à l'est de Dessau). Cette réalisation sera complétée par la reconnexion de bras latéraux et de bras morts ainsi que par une réhabilitation des berges. Ces travaux sont programmés en vue de la mise en œuvre de la DCE.

Ammer (Bavière) Ce projet devrait devenir une référence pour une totale continuité écologique et la renaturation. Si possible, ce projet pourrait s'élargir vers un programme sur les cours d'eau de montagne dans les Alpes/Carpathes.

Il est également suggéré de travailler rapidement sur la Schwarze Elster dont le projet de renaturation sera vraisemblablement accéléré suite aux fortes inondations d'octobre.

Autriche

Danube et March : à l'est de Vienne, la moitié de l'enrochement de berges doit être supprimée sur un linéaire de 40 km.

En outre, Le programme du WWF International pour la région du Danube et des Carpathes a procédé à l'étude du potentiel de restauration le long de tout le fleuve. Le résultat sera connu dans quelques semaines.

Machland (en aval de Linz/Mauthausen): après de fréquentes inondations dans les 10 dernières années il a été procédé à l'expropriation d'environ 40 gros bâtiments de fermes. Cependant, de nouvelles constructions ont été faites à la marge de la zone inondable et des champs d'expansion des crues ont été coupés.

Drave supérieure Dans cette section fluviale, pour la première fois, un plan d'aménagement du territoire intégrant la protection des eaux (SREP , Schutzwasserwirtschaftlicher RaumEntwicklungsPlan) qui doit mieux intégrer l'occupation du sol, la prévention des inondations et la gestion de l'eau. Ce plan comprend une acquisition foncière active ainsi que le recul des digues.

Dans ce pays, on signale également des projets sur les rivières Mur, Ybbs, Kamp, Salzach, Inn. Des détails sur ces projets sont attendus.

Espagne

Il y a deux projets sur l'Ebre moyenne, un sur la Cinca et un sur la Gallego qui sont des affluents de l'Ebre, ainsi que sur les rivières Ara, Oja et Bullaque et la section de l'Aragon moyenne.

Arga et Aragón. (partie aval) Ces deux projets sont déjà réalisés. Les autres sont encore en projet. Actuellement une initiative importante vise à créer un territoire fluvial dans une vaste zone dans la section inférieure de l'Arga et de l'Aragon sur la base du succès des projets plus petits déjà réalisés.

Hongrie

Tisza Dans la section supérieure de la Tisza un grand projet est actuellement conduit pour la restauration de la plaine alluviale qui a été très endommagée par des mesures structurelles et une pollution par des plastiques. Des informations plus précises doivent nous parvenir.

Italie

Magra (région de Ligurie) se situe au centre du nord de l'Italie. Un corridor fonctionnel de mobilité a été systématiquement défini pour tout le cours de la Magra ainsi que pour la Vara, son affluent principal.

Tagliamento Un projet a été prévu. Cependant, le projet n'a pas obtenu de soutien politique pour être réalisé.

Les secteurs fluviaux suivants ont été répertoriés dans un projet global pour conserver ou restaurer l'espace de liberté :

l'Adda (Lombardie); la Piave (Vénétie), Savio, Taro et Po di Primaro (Emilie-Romagne), Arzino (Friuli Venezia Giulia), Arno (Toscane), le Haut Tevere (Ombrie), Tevere, Aniene et Melfa (Lazio), Sangro, Sagittario, Aterno et Pescara (Abruzzes), Biferno (Molisse), Moldavieolturno (Campanie), Ofanto (Pouilles), Agri (Basilicata), Angitola (Calabre), Oreto et Foci della Sicilia Sud Orientale (Simeto, Ciane – Anapo, Irminio, Ippari) en Sicile, Rio Mannu en Sardaigne. Une étude plus fine est en cours pour préciser les secteurs exacts et la nature des mesures à prendre par le WWF Italie.

République tchèque / Pologne

Oder frontalière : Un projet a été mis en place par le WWF Allemagne. Il a fait l'objet d'une visite de terrain de l'Allier pour montrer une réalisation et répondre aux nombreuses questions qui se posaient aux décideurs concernés.

- **Cours d'eau proposés par les contacts européens**

Les contacts ont également permis d'identifier d'autres cours d'eau et projets potentiels dans une dizaine d'autres pays : Albanie, Hongrie, Moldavie, Pologne, Roumanie, Serbie, Croatie, Ukraine. Aux Pays-Bas et au Lichtenstein nous n'avons que des personnes contacts.

Ukraine

La section supérieure de la Dniestr, de la Tisza et de la Prut ainsi que sur leurs affluents ayant leur source dans les Carpathes. Les secteurs prioritaires sont les Stryi et Limnytsia (Dniestr), Latoritsa (Bodrog), Borzhava (Tisza).

Moldavie

Dniestr : particulièrement la Dniestr inférieure, classée en site Ramsar (N° 1316) et la Dniestr moyenne (également site Ramsar Unguri Holosnita N°1500) en aval de la ville de Soroca jusqu'à Vertiujeni. Ainsi que les affluents Ichel et Bic

La Prut : Nos partenaires signalent également des secteurs nécessitant une restauration :

- la zone centrale du site Ramsar du Dniestr inférieur (zone humide Talmaza)
- la Bic inférieure

- **Les cours d'eau dynamiques majeures en France**

Les cours d'eau et projets en France ont fait l'objet d'un recensement relativement complet qui fait actuellement ressortir une vingtaine de cours d'eau. (voir en annexe)

Parmi ceux-ci, 5 principaux cours d'eau ressortent au regard de la dynamique fluviale et des actions mises en œuvre.

Loire/Allier

La Loire, de Roanne à Nevers, est un secteur majeur en France et en Europe. Un contexte agricole de bocage et une faible urbanisation permettent à son cours d'être relativement peu contraint et de divaguer dans le lit majeur. Son affluent principal, l'Allier est, une rivière dynamique à méandre pouvant s'exprimer partiellement dans sa plaine entre Brioude et Nevers

Ces deux cours d'eau ont fait l'objet d'études et d'actions de préservation depuis 1994 dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature, avec notamment la délimitation de l'espace de mobilité sur les deux cours d'eau, ou la mise en place d'acquisitions foncières pour permettre de préserver de la dynamique fluviale et de limiter les contraintes qu'elle subit.

Pour l'Allier, la problématique est fortement intégrée dans le SAGE en cours d'élaboration, ainsi que le schéma de développement durable de la Rivière Allier porté par le Conseil Régional d'Auvergne avec de nombreuses actions, parmi lesquelles un projet de coopération avec d'autres grands bassins versants d'Europe.

Ain

Affluent du Rhône, La rivière d'Ain a fait l'objet dans le cadre de son SAGE, d'une délimitation de l'espace de mobilité. Rivière dynamique à sédiments grossiers, sa confluence avec le Rhône a aussi fait l'objet d'importants travaux pour permettre une divagation du lit dans ce secteur tout en préservant les intérêts locaux. Une politique d'acquisition foncière pour dédommager les propriétaires subissant l'érosion de leur terrain avec plus de 30 ha acquis en quelques années par le Conservatoire Rhône Alpes des espaces naturels évitant ainsi une politique d'indemnisation. De plus, une charte de l'espace de mobilité a été mise en place sur les terrains communaux pour une meilleure gestion de cette problématique. Une des autres mesures a été de tenter d'orienter les fronts d'érosion loin des enjeux humains et de permettre ainsi une meilleure recharge de la rivière. D'importants travaux de restauration et de recharge du lit ont aussi été initiés par le syndicat de la basse vallée de l'Ain dans le cadre d'un programme Life et poursuivis dans le contrat de bassin.

Doubs/Loue

La basse vallée de la Loue possède des caractéristiques remarquables. Cette identité et ces richesses sont fortement liées à la présence et à l'action de la rivière qui a façonné ce territoire. La basse vallée se caractérise par une configuration géologique et topographique rare qui fait de ce site l'un des plus intéressantes en termes de dynamique fluviale en France. Cette dynamique se traduit par une grande mobilité de la rivière, qui par des processus d'érosion et de dépôts modifie constamment son tracé. Mais de nombreux aménagements depuis le 19^{ème} siècle ont profondément perturbé le fonctionnement morphodynamique et hydraulique du cours d'eau

Un des premiers principes a été la conservation et la restauration d'un espace de mobilité, au travers notamment de la restauration de la confluence Doubs Loue. L'EPTB Saône Doubs a ainsi mis en place des actions de désenrochement et de déplacements de digues tout en tenant compte du risque Inondations.

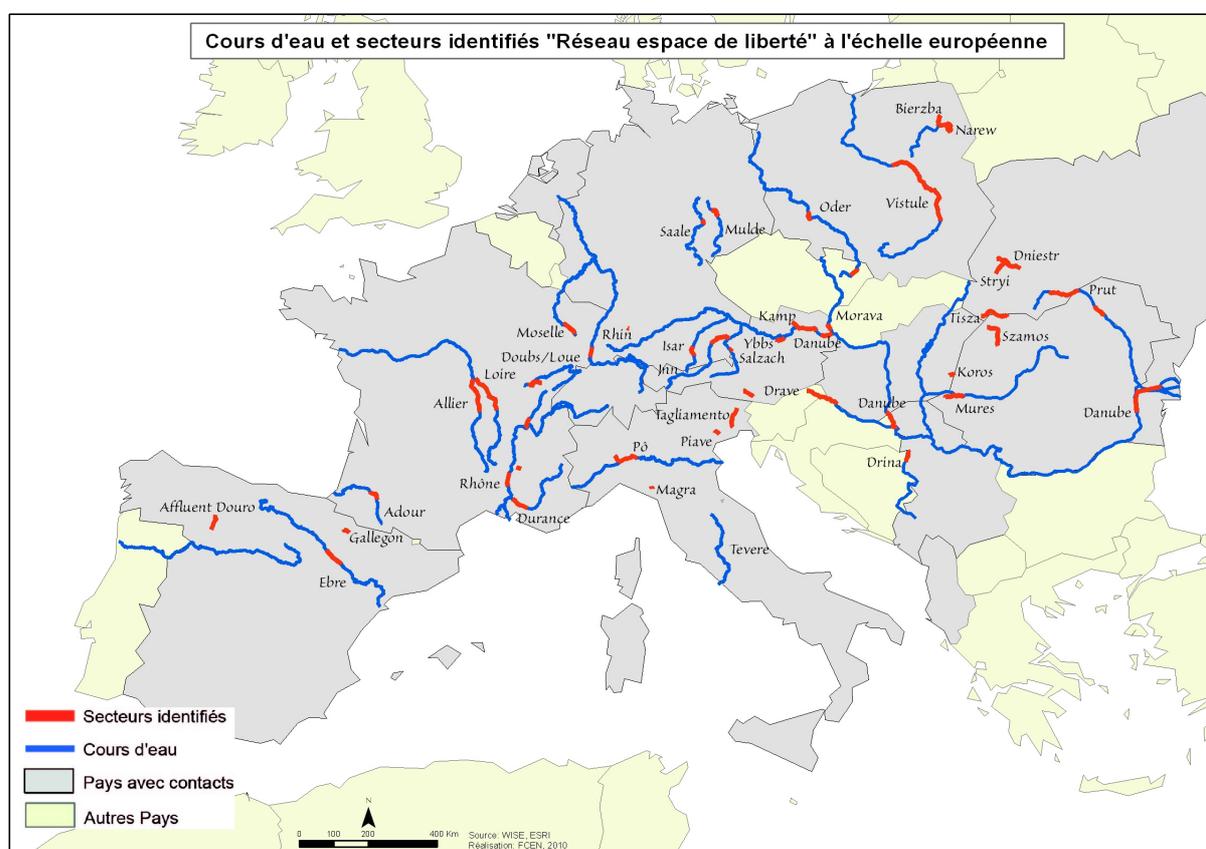
Moselle

Au cœur de la Lorraine, la Moselle Sauvage constitue l'un des derniers tronçons de rivière à lit mobile du nord-est de la France. La maîtrise foncière de 360 ha par le Conservatoires des sites lorrains a été réalisée pour permettre la protection de ce secteur, qui fut par ailleurs classé réserve naturelle régionale en 2006. Cette structure gère et protège l'un des secteurs à l'activité morphodynamique les plus importantes du cours d'eau, soit un linéaire de 15 km. Après une première délimitation des fuseaux de mobilité, un réajustement a été réalisé pour permettre aux gestionnaires de la réserve de mieux connaître les enjeux liés à la divagation de la rivière et ainsi mieux gérer les multiples contraintes extérieures qui peuvent se produire.

Adour

Rivière à lit mobile, un secteur test a été mis en place par l'Institution Adour entre Lafitole et Riscle pour définir et mettre en place localement un espace de mobilité. Ce projet a intégré l'ensemble des phases pour la mise en place d'un espace de mobilité. Dans un premier temps, une définition de l'espace de mobilité fonctionnel a été réalisée, associée à un inventaire des enjeux territoriaux. Puis, une importante phase de concertation a été mise en place avec les élus locaux et les riverains pour permettre de définir un espace de mobilité admissible. Cette prise en compte des enjeux locaux a permis de mieux appréhender la troisième phase de gestion du linéaire avec différents types d'intervention adaptés aux situations préalablement identifiées. A noter qu'une politique d'acquisitions foncières a aussi été mise en œuvre avec de fortes contraintes liées au coût du foncier dans ce secteur de cultures irriguées.

Ci-après une carte récapitulative des cours d'eau potentiels pour le réseau « espace de liberté »



AUTRES RÉSEAUX EXISTANTS

La consultation des sources d'information concernant des réseaux européens sur l'eau et la gestion des cours d'eau fait actuellement ressortir comme suit :

European River Restoration Centre (ERRC)

On pense tout d'abord en priorité au Centre européen de restauration de rivières ERRC situé au Pays-Bas. Celui-ci organise une fois par an un colloque très intéressant avec des scientifiques ou des acteurs de terrain sur le sujet. Ce Centre Européen est une source d'information utile pour des porteurs de projets d'espace de liberté, cependant sa structure ne lui permet pas de devenir porteur d'un réseau comme celui que nous proposons. Il a constitué un réseau de restauration de rivières mais celui-ci agit dans le Royaume-Uni. Un centre de restauration a aussi été constitué en Italie (CIRF) en lien avec le CERR. Le CERR pourrait soutenir un réseau d'espaces de liberté en organisant une de ses conférences annuelles sur le sujet et en offrant sa capacité de communication.

European Rivers Network (ERN)

Ce réseau dérivé du réseau international des rivières (IRN) est d'origine associative (SOS Loire vivante), relie toutes sortes d'initiatives sur les rivières mais a pour objectif principal de communiquer et d'échanger des pratiques associatives.

Réseau International d'Organismes de Bassin (RIOB)

Ce réseau international fédère, comme son nom l'indique, les organismes de bassin et traite en particulier de la gestion des eaux au niveau institutionnel. Lors de ses réunions, les échanges concernent les meilleures pratiques pour la gestion par bassin et en particulier la DCE en Europe.

IWRM-ERA-Network

IWRM-Net est un projet européen de recherche de 5 ans (2006-2010). Il est financé par la Commission européenne et vise à développer des activités de recherche collaboratives aux niveaux national et régional sur la gestion intégrée par bassin. Il n'a pas obtenu la prolongation de son contrat, la formule d'« Initiative de Programmation commune » pour coordonner les financements nationaux ayant été préférée, cependant cette nouvelle formule est encore en phase de définition.

Long-Term Biodiversity, Ecosystem and Awareness Research Network (Alter-Net)

ALTER-Net est un partenariat de 23 organisations de 17 pays européens. Pendant ses 5 premières années d'existence (2004-2009), il a été financé par la Commission européenne. Depuis les partenaires l'auto-financement jusqu'à la fin en 2012. Il s'agit également d'un projet de recherche, constitué en réseau d'excellence (voulu par le programme-cadre de recherche VI).

European Sediment Research Network (SEDNET)

Ce réseau scientifique travaille sur l'intégration de la problématique et des connaissances liées aux sédiments dans les stratégies européennes en vue de contribuer à atteindre le bon statut écologique des eaux et de développer de nouveaux outils pour la gestion des sédiments.

Living Space Network

Ce réseau régional (Allemagne, Autriche, Italie) avait pour objet d'élaborer et d'adopter des concepts pratiques pour la préservation, le développement et la mise en réseau d'une sélection d'« espaces de vie » d'importance européenne et en particulier les sites Natura 2000.

Les autres réseaux concernent les aires protégées ou naturelles: parcs nationaux, réserves naturelles ou sites naturels : la **fédération Europarc, Eurosite**. Une nouvelle perspective se dessine sous la forme de la **Stratégie paneuropéenne de la diversité biologique et paysagère** sous l'égide du programme des Nations-Unies pour l'environnement (PNUE). Cette Stratégie est en cours de redéfinition et le réseau d'espaces de liberté pourrait en devenir un élément constitutif. Cependant, ce programme ne comportera pas de possibilité de financement. A noter également en France l'existence de plusieurs réseaux mettant qui mettent en lien des acteurs et des cours d'eau à enjeux de fonctionnalité : **réseau des réserves fluviales de RNF, projet de Réseau Rivières Sauvages du WWF, pôle « mares, zones humides intérieures et vallées alluviales » porté par la Fédération des parcs naturels régionaux**.

III – VERS UN RESEAU EUROPEEN SUR L'ESPACE DE LIBERTE

1- ENJEUX DU RESEAU

Bien que les premières applications de ce concept soient encore récentes, il existe plusieurs projets déjà réalisés ou en cours dans plusieurs pays d'Europe et les porteurs de projet ont manifesté leur intérêt pour créer un réseau d'échange d'information, d'expériences et de solutions. Mais le fait que le concept soit peu divulgué jusqu'à présent, empêche peut-être d'autres projets potentiels de se mettre en place.

Pourquoi créer un nouveau réseau alors qu'il en existe déjà de nombreux sur le continent ?

La question s'est posée et l'analyse des existants ainsi que le contact avec certains d'entre eux, n'ont pas apporté de solution satisfaisante aux besoins des participants interrogés. Ceux-ci considèrent que l'initiative arrive à un moment très favorable car il y a une demande grandissante pour des solutions durables dans la gestion des risques liés à l'érosion fluviale et aux inondations, lesquelles sont à rendre compatibles avec l'obligation d'améliorer ou de restaurer la bonne qualité écologique des cours d'eau européens. **L'espace de liberté est une intersection idéale des préoccupations exprimées par les directives Habitats, Eau et Inondations.**

Les membres du réseau partagent de nombreux points communs pour leurs recherche et projets de terrain : déséquilibre fluvial et fonctionnement morphologique; risques d'inondation et rétention des crues; protection ou restauration de la biodiversité; occupation du sol, maîtrise foncière et conflits d'usage; dispersion des responsabilités et concurrence entre acteurs; application des directives européennes; difficulté à convaincre la technocratie ou l'économie. Ces problèmes constituent fréquemment des obstacles sérieux à la mise en place des projets de terrain.

Compte tenu de la diversité des domaines concernés par cette problématique spécifique, la pertinence d'un réseau centré sur l'espace de liberté est justifiée par cette possibilité de faire travailler ensemble des gestionnaires, des chercheurs et décideurs dans le cadre d'une culture partagée qu'on ne retrouve pas forcément dans le cadre de réseaux plus larges.

La raison d'être d'un tel réseau est aussi de créer une **synergie** entre les efforts et les expériences de ses membres et de trouver des **réponses innovantes** aux problèmes qui se posent. La synergie ainsi créée permettra aux porteurs de projets de mettre à profit les résultats des différentes applications, de les vérifier sur le terrain à l'intérieur du réseau et de mettre en place un suivi scientifique à partir des expériences menées.

En outre, la mise en réseau donnera une **valeur ajoutée** aux projets individuels et un soutien renforcé à ceux-ci qui se considèrent très souvent isolés scientifiquement et politiquement. La réussite du réseau entraînera la **crédibilité** du concept et de son application, facteur essentiel pour son acceptation et sa prise en compte comme solution innovante.

Tous les participants estiment que cet outil au bénéfice de la fonctionnalité de rivières vivantes et leur biodiversité contribuera utilement à l'application des directives européennes et de plusieurs conventions internationales (Rio, Ramsar, Berne, en particulier).

Objectifs du réseau

Outre les échanges techniques, un réseau européen aurait pour but de mener un certain nombre d'activités communes dont la valeur ajoutée permettra de réaliser des économies d'échelle et d'avoir un effet multiplicateur. De même, ces activités devraient être menées le plus possible en complémentarité entre tous les partenaires en bénéficiant des compétences ou des réalisations des uns et des autres.

La communication autour des projets de terrain et du réseau lui-même devrait aboutir d'une part à démontrer l'utilité de ces projets et leur assurer une acceptation sociale et politique qui manque parfois et d'autre part, à obtenir des législateurs nationaux ou européens un statut garantissant la pérennité de ces espaces et leur inscription dans les documents d'aménagement du territoire et les plans de gestion par bassin. Ce statut devrait assurer les moyens réglementaires et financiers de la maîtrise foncière indispensable.

Les principaux objectifs du réseau sont les suivants :

- Consolider le concept, affiner les critères et les méthodes d'application par une collaboration avec les scientifiques et le montage de projets de recherche. Une entrée pluridisciplinaire est primordiale. L'élaboration d'indicateurs de suivis et d'évaluation sera aussi nécessaire
- Résoudre les problèmes de mise en œuvre
- Assurer la pérennité de ces espaces
- Promouvoir et Communiquer sur le concept et ses avantages pour améliorer la culture de la gestion de rivière
- Favoriser les échanges d'expériences avec la production de documents et favoriser l'émergence de projets de terrains
- Apporter des clés de compréhension et des éléments de réponses aux membres du réseau par la formation de groupes de travail thématiques (législatif, scientifique, économique...)

Résultats attendus

Déclinés en phases, ces résultats pourront s'échelonner de la manière suivante :

- Etablissement d'un réseau paneuropéen d'espaces de liberté
- Mise en place d'un programme de financements
- Constitution d'un centre de ressources (fonds documentaires, bases de données, système d'information géographique...)
- Réalisation d'un inventaire et d'une évaluation des études et programmes d'intérêt pour le réseau
- Mise en place d'un programme de formation
- Diffusion d'une publication sur le concept et les projets existants
- Réalisation d'outils de communication (publications, poster, film...)
- Un manuel des meilleures pratiques a été réalisé
- Le concept a prouvé son efficacité et le réseau a convaincu les décideurs de son utilité.

Le projet de réseau est proposé sur cinq années. Après trois ans, ses résultats devront être évalués et réorientés si nécessaire. Il s'agira de :

2 - PROPOSITIONS DE MISE EN OEUVRE

Structuration du réseau

La coordination

Comme il a été exposé plus haut, le réseau aura pour mission de coordonner les projets de terrain sans se substituer à eux. Il s'agira d'expliquer le concept et ses avantages, diffuser les informations disponibles aux membres, en particulier les leçons apprises des projets de terrain et aussi celles provenant de programmes de recherche similaires afin d'améliorer la mise en œuvre du concept et la formation des gestionnaires. Un travail politique sera également à mener afin de convaincre les décideurs d'adopter le concept et de garantir cet espace de liberté à long terme. La communication devra rendre la mise en œuvre du concept et ses avantages acceptables et acceptés par les décideurs et le public.

La coordination du réseau devra rechercher les complémentarités entre les projets, assurer la synergie entre eux et entre eux, et faire le lien avec les porteurs de projets extérieurs dont l'apport pourra être mutuellement bénéfique sur le plan des connaissances et des coûts.

Le conseil scientifique

Afin de mener à bien les projets de terrain et d'asseoir la crédibilité et l'utilité de l'espace de liberté, un comité scientifique sera nécessaire dont la mission consistera à examiner les problèmes posés, à évaluer la pertinence des solutions proposées et à proposer le suivi des projets.

Les groupes de travail

Plusieurs groupes de travail auront la tâche de discuter des problèmes sectoriels rencontrés et de chercher des solutions communes sur la base des connaissances, des expériences de leurs membres et de la comparaison des différents projets.

Outre les porteurs de projets, ils devront intégrer des scientifiques, économistes, juristes et communicants. La réflexion devra être menée sur la maîtrise foncière, le cadre légal et le statut des espaces de liberté, la gestion de ces espaces, les avantages économiques, la qualité de l'eau, les réseaux écologiques ou trame bleue, la restauration ou la renaturation des cours d'eau ainsi que la protection des rivières naturelles.

Proposition d'activités à mettre en œuvre :

- Construire une vision commune;
- Organiser le programme de travail;
- Etablir un conseil avec des scientifiques et d'autres experts de différentes disciplines;
- Etablir des groupes de travail ad hoc sur les sujets prêtant à discussion;
- Mettre en place un programme de formation;
- Communiquer pour
 - diffuser le concept
 - fournir et échanger des informations sur les projets (nature, réalisations, obstacles rencontrés)
- Faire connaître ses recommandations
- Sensibiliser sur l'utilité de ce mode de gestion fluviale
- Obtenir l'acceptation politique et sociale;
- Echanger avec d'autres projets, programmes ou réseaux similaires en vue d'échanger des informations, des connaissances et des bonnes pratiques

- Organiser un programme de financement pour soutenir des projets potentiels par le biais d'un apport financier aux études de faisabilité;
- Produire un manuel des meilleures pratiques à partir des projets réalisés, des échanges techniques, du programme de formation, de l'évaluation économique, des activités de communication et du travail politique.

Phase préparatoire

Avant de lancer le réseau lui-même, il est proposé de mobiliser un pré-financement permettant à une ou deux personnes de mettre le projet sur des bases solides et de préparer le dossier de soumission à un financement européen. Cette phase préparatoire ne devrait pas dépasser une année. En aval, cela pourrait aboutir à la présentation d'un projet sur une durée de 4 années.

La phase préparatoire doit également permettre de :

- finaliser les objectifs et priorités du réseau
- préciser l'articulation avec les autres réseaux et d'autres programmes travaillant sur des objectifs proches
- Préciser les modalités de portage
- Assurer une coordination pendant la période de montage

3 - ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET DE RESEAU

La mission conduite en 2010 a permis de relancer une dynamique et confirmer l'intérêt du projet de réseau d'espace de liberté de cours d'eau.

Les projets d'espace de liberté

Le recensement des projets et cours d'eau a permis de constituer une première base représentative à partir de laquelle pourrait être constitué le réseau (voir cartes et tableaux en annexe).

Ces projets de terrains répertoriés à travers l'Europe, qu'ils soient en cours de réalisation, projetés ou potentiels mériteraient d'être mieux qualifiés ; voire compléter d'autres projets et cours d'eau qui n'auraient pas encore été identifiés.

Les partenaires du projet de réseau

L'étude a permis de prendre des contacts auprès des scientifiques, associatifs ou institutionnels déjà répertoriés. Il s'agissait également de rechercher de nouveaux contacts, en privilégiant les acteurs désireux d'appliquer le concept d'espace de liberté et d'améliorer la dynamique naturelle des cours d'eau. Ces porteurs peuvent être institutionnels, scientifiques ou ONG.

Les partenaires pressentis sont d'origine essentiellement académique ou associative sauf en France où les projets sont conduits en partenariat avec les institutions. Cependant en Autriche, en Pologne et en Suisse, les projets sont initiés principalement par les collectivités locales ou régionales.

A ce stade, des réponses positives pour une participation au réseau sont venues d'une trentaine de personnes d'Albanie, Allemagne, Autriche, Espagne, France, Italie, Moldavie, Roumanie, Serbie, Suisse, Ukraine. La participation d'autres pays comme la République tchèque, la Pologne, reste à confirmer.

Le portage du réseau

Malgré un fort intérêt pour un réseau d'espace de liberté de cours d'eau, les modalités de son portage restent encore à préciser. En effet, il n'a pas été identifié à ce jour de structure dont l'implantation territoriale et le champ de compétence recouvre complètement celui du réseau. Par ailleurs, les grands réseaux européens existants ne souhaitent pas ou ne sont pas légitimes pour un tel portage.

A ce jour, cela pourrait s'orienter sur un co-portage à partir d'acteurs français et allemand qui semblent les plus impliqués à ce jour en termes de réflexion et de coordination d'actions. Parmi les acteurs possibles, au moins pour la phase préparatoire, cela pourrait être une structure française telle que la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels et une structure allemande (Leibniz Institute of Freshwater Ecology and Inland Fisheries (IGB) à Berlin, Floodplains Institute à Karlsruhe/Rastatt).

Pistes de financement

Avant de lancer le réseau lui-même, il est proposé de mobiliser un pré-financement permettant à une ou deux personnes de mettre le projet sur des bases solides et de préparer le dossier de soumission à un financement européen.

Pré-financement

Ce financement pourrait provenir de différentes sources, notamment, en France, de l'OIE, de l'ONEMA ou du Ministère de l'Ecologie dont une des priorités nationales porte sur les zones humides, ou aussi de la Recherche. En Allemagne, le Ministère de la Recherche dispose de fonds pour une de ses priorités, la recherche sur les rivières. Le Ministère de l'Environnement a moins de fonds mais s'intéresse aussi à la recherche et à la protection des plaines alluviales. Un tel financement pourrait

également provenir de fondations privées, comme la Fondation MAVVA dont les zones humides et les cours d'eau constituent l'activité centrale. L'appel à propositions de la Commission européenne permettrait d'obtenir la possibilité de faire une étude de faisabilité.

Ce pré-financement pourrait ainsi être franco-allemand et être obtenu pour une période de 12 mois.

Financement du projet

Le financement du réseau proprement dit sur une durée de 5 ans pourrait être sollicité dans le cadre de plusieurs programmes européens.

•Les programmes environnementaux

1.LIFE + prévu jusqu'à 2013. En 2007, la direction environnement envisageait cette ligne de financement pour la première mouture du projet. Le programme consiste essentiellement à financer le réseau Natura 2000 ainsi que les projets innovants. Cependant, il sera nécessaire de trouver un cofinancement équivalent.

2.L'Appel à propositions de la Direction générale de l'environnement : il dépend des thèmes proposés. Il est fort vraisemblable que les thèmes du réseau d'espaces de liberté soient d'un grand intérêt pour la Commission au regard de la mise en œuvre de trois des plus importantes directives

3.La ligne de sensibilisation à l'environnement (Environmental awareness) prévoit de soutenir les projets d'information et de sensibilisation en relation avec la protection de l'environnement, de créer des partenariats européen entre autres objectifs. Cette ligne est particulièrement utile aux ONG.

•Les fonds structurels et de cohésion

1.Ils se fondent sur l'intégration des politiques européennes et ont pour objectif d'améliorer l'efficacité des politiques à travers l'échange et le partage d'expériences autour des thématiques dites de Lisbonne et de Göteborg. Le programme INTERREG IV C offre l'opportunité aux régions de l'UE de développer des projets d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques ainsi que de mettre en place des réseaux de coopération. Les bénéficiaires de ce programme sont les collectivités territoriales mais aussi les organismes para-publics (Universités, Centres de recherche). La durée du projet est de 36 mois. Ce financement a été accordé au projet « Agenda Espace Fluvial, Espace alpin »

•Les fonds pour la recherche dépendent des thématiques prioritaires de l'appel à proposition en cours. Ils soutiennent des projets de recherche ressortissant des politiques européennes.

Le choix des sources de financement dépendront de la nature du porteur de projet, des thèmes prioritaires concernés par les appels à projet et des besoins financiers du réseau.

On peut rappeler que l'initiative en 2005 de création d'un réseau européen avait obtenu le soutien de la Direction générale de l'Environnement de l'ancienne Commission européenne. Celle-ci attendait une proposition de projet pour déterminer le mode de financement, mais un LIFE+ était probable.

ANNEXE

- RECENSEMENT COURS D'EAU / ACTEURS EN EUROPE -

Cours deau identifiés comme potentiellement intéressant dans le cadre du réseau			Contacts identifiés (par pays sans correspondance directe avec les cours d'eau)		
Pays	Cours d'eau	Tronçons	Nom	Organisme	Email
Albanie			Zamir Dedej	Institute of Nature Conservation	zamirdedej@yahoo.com
Allemagne	Rhin notamment	secteurs frontaliers avec la France entre Huningue et Breisach	Uwe Koenzen	Bureau d'étude planification	Koenzen@Planungsbuero-Koenzen.de
	the Mulde	Eilenburg/Bitterfeld	Ralf Köhler	Service Environnement Land Brandebourg	Ralf.Koehler@LUA.Brandenburg.de
	the Saale	Amont Halle	Emil Dister	WWF- Auen-Institut	emil.dister@iwg.uka.de
			Nadja Fahlke	Deutsche Umwelt Hilfe	fahlke@duh.de
	the Ammer		Albert Wotke	Deutsche Umwelt Hilfe	
	the Isar	Amont de Munich	Anna Weber	WWF-Auen-Institut	Anna.Weber@iwg.uni-karlsruhe.de
	the Inn	Wassenburg	Georg Rast	WWF-Germany	rast@wwf.de
	the Salzach	frontière avec Autriche	Volker Späth	Institut für Landschaft und Naturschutz	volker.spaeht@ilnbuehl.de
	the Odra	frontière avec la pologne	Georg Rast	WWF	georg.rast@wwf.de
	Elbe	Confluence Mulde	Ina Quick	Bundesanstalt für Gewässerkunde	quick@bafg.de
			Martin Push	Institut Leibnitz d'écologie des eaux douces et des pêches fluviales	
Autriche	the Ybbs	Amont confluence Danube	C.Baumgartner	Parc National Donau Auen	c.baumgartner@donauauen.at
	the Kamp	Amont confluence Danube	Helmut Habersack	Universität Wien	helmut.habersack@boku.ac.at
	the Danube	parc Donau auen et amont Vienne	Werner Lazowski	Universität Wien	werner.lazowski@chello.at
	the Mur	Amont confluence Drava	Hans Wösendorfer		
	the upper Drava river		Michor Klaus	Revital Eco-Consult	office@revital-ecoconsult.com
	the Morava/March Mchland	Frontière avec Slovaquie Aval Bratislava	Ulrich Schwartz	Fluvius	Ulrich.Schwarz@fluvius.com
Affluent Salzach	Aval Salzburg				
Espagne	the Arga		Alfredo Ollero	Université de Saragosse	alfredo.ollero@telefonica.net
	the Aragon		Askoa Ibisate	Université du pays basque	askoa.ibisate@ehu.es
	the Gallegon	Amont Saragosse			
	the Ebre	Amont Saragosse			
	Affluent Douro				
	Ara				
	Cinca				
Bullaque					
Oja					
Hongrie	the Körösz		Adam Kertész	Department of Physical Geography	kertesza@helka.iif.hu
	Danube				
	Tisza				
	the Bodrog	confluence			
Italie	the Tagliamento	Projet de recherche national Libera Fiume campaign	Massimo Rinaldi	Université de Firenze	minaldi@dicea.unifi.it
	the Piave		Nicola Surian	Université de Padova	nicola.surian@unipd.it
			Stephano Picchi	Comunità ambiente (gestionnaire des espaces N2K et projets LIFE)	Stefano.picchi@comunitambiente.it
	the Adda		Nicoletta Toniutti	WWF-Italie	n.toniutti@wwf.it
	the Pô		Andrea Agapito	WWF-Italie	
	the Taro		martina bussetini	ISPRA	martina.bussetini@isprambiente.it
	the Magra				
	the Arno				
	the Tevere				
	the Aniene				
the Aterno					

Suite du recensement cours d'eau / acteurs

Cours deau identifiés comme potentiellement intéressant dans le cadre du réseau			Contacts identifiés (par pays sans correspondance directe avec les cours d'eau)		
Pays	Cours d'eau	Tronçons	Nom	Organisme	Email
Moldovie	Dniestr	frontière avec l'Ukraine	Ilya Trombitsky	Eco-Tiras International	ilyatrom@mail.ru
	Prut	Frontière avec la Roumanie	Alexei Andreev	Biotica	andreev.biotica@gmail.com
	Ichel		Dr. Syrodoev Gennadii	Institute of Ecology and Geography	syrodoev_g@rambler.ru
	Bic		Dr. Igor Sirodoev	Académie des Sciences	ingvarri@gmail.com
Pays-Bas			Win Zeeman	ECRR	W.P.C.Zeeman@minlv.nl
Pologne	Oder	plusieurs secteurs Frontière avec Rép Tchèque	Jan Danylow	Parc National Kampinoski	danylow@kampinoski-pn.gov.pl
	the Biebrza	Bialogrody/Confluence Narew	Przemysław Nawrocki	WWF	mailto:pnawrocki@wwf.pl
	the Narew	Lapy/Confluence bierzba	Piotr Nieznanski	WWF Pologne	PNieznanski@wwf.pl
	the Vistula	Confluence San/Varsovie			
Roumanie	Danube		Orietta Hulea	WWF-Danube-Carpathian Programme	ohulea@wwfdcp.ro
	Prut	Frontière avec la Moldavie	Romulus Stiuca	Danube delta research institute	
	Mures	Arad	Klaus werner Battes		
	Szamos	Aval Satu Mare			
	Tisza	Frontière avec l'Ukraine			
Serbie	Drina	Amont confluence	Marius Oldja		sgpaplan@banatsume.rs
	Drave	Frontière avec Croatie			
Croatie	Drave	Frontière avec Serbie parc Kopacki rit confluence Drave Danube			
Suisse			Gregory Paccaud	Service conseil zones alluviales	
			Ariane Maniglia	EAWAG	arianne.maniglia@eawag.ch
			Christian Roulier	Beratungstelle Auen	scza@bluewin.ch
			Jean-Louis Boillat	epfl	jean-louis.boillat@epfl.ch
			Kurt Eichenberger	WWF Schweiz	Kurt.Eichenberger@wwf.ch
			Patricia Requena		requena@gmx.net
Lichtenstein			Mario Broggi	Fondation MAVA	mario.broggi@adon.li
Ukraine	Prut	Frontière avec la Roumanie	Andy-Taras Bashta	Institute of Ecology of the Carpathians	atbashta@gmail.com
	Dniestr				
	Tisza	Frontière avec la Roumanie			
	Stryi	Amont confluence Dniestr			

RECENSEMENT COURS D'EAU / ACTEURS EN FRANCE

Numéro Carto	Cours d'eau	Bassin	Dpts	Tronçons	Action engagée	Gestionnaires			Autres acteurs associés		
						Organisme	Contact	email	Organisme	Contact	email
1	La Dordogne	Adour-Garonne	46/24	Confluence de la Cère/Confluence de la Vézère	Aménagement Risque inondations	EPIDOR	Mikael Thomas	m.thomas@eptb-dordogne.fr			
2	La Garonne	Adour-Garonne	31	Aval de Toulouse	Restauration de l'espace de mobilité/ Recherche	Syndicat Mixte d'Étude de l'Aménagement de la Garonne	Paul Simon	paul.simon@eptb-garonne.fr	Centre Interuniversitaire de calcul de Toulouse	Dov Corenblit	dov.corenblit@cict.fr
3	L'Adour	Adour-Garonne	65/32	De Maubourguet à Aire sur Adour	Définition Espace de mobilité	Institution Adour	Frédéric Ré	frederic.re@institution-adour.fr	Centre Interuniversitaire de calcul de Toulouse	Eric Tabacchi	Eric.Tabacchi@cict.fr
4	La Loire	Loire Bretagne	18/58/03/71	Loire entre Roanne et Pouilly sur Loire	Préservation de l'espace de mobilité	CSA Conservatoire des sites bourguignons	Daniel Mayerau Nicolas Pointecouteau	daniel.mayerau@espaces-naturels.fr reservenaturelle-valde Loire@wanadoo.fr	Universités Paris 1 & Paris 8 : LGP Université d'Orléans (CEDETE)	Emmanuèle Gautier Stéphane Grivel	emmanuele.gautier@cnrs-bellevue.fr stephane.grivel@univ-orleans.fr
5	L'Allier	Loire Bretagne	43/63/03	Brioude à Issoire, Pont du château au Bec d'Allier	Préservation de l'espace de mobilité	CEPA CSA LPO Auvergne RNN Val d'Allier EPL Région Auvergne	Julien Saillard Estelle Coumez Laurent Maly Pierre-André Dejaivre Lucile Mazeau Agnès André	julien.saillard@espaces-naturels.fr estelle.coumez@espaces-naturels.fr lpo-auvergne.lmaly@wanadoo.fr maller@wanadoo.fr lucile.mazeau@eptb-loire.fr a.andre@cr-auvergne.fr	Université de Clermont Ferrand GEOLAB	Jean-luc Piery Johannes Steiger	J-luc.peiry@univ-bpclermont.fr Johannes.STEIGER@univ-bpclermont.fr
	La Loire	Loire Bretagne	45	Sully-sur-Loire - Châteauneuf-sur-Loire	Fonctionnement hydrologique et sédimentaire - Restauration du plancher alluvial - Impact des travaux d'entretien du lit	CPNRC	François Hergott		Universités Paris 1 & Paris 8 : LGP	Emmanuèle Gautier	emmanuele.gautier@cnrs-bellevue.fr
6	Le Cher	Loire Bretagne	03/18/41	Entre Vierzon et Saint Aignan	gestion écologique Recherche	CPNRC	Serge Gressette	serge.gressette@conservatoire-espacesnaturels-centre.org	Universités Paris 1 & Paris 8 : LGP	Emmanuèle Gautier Thomas Depret	emmanuele.gautier@cnrs-bellevue.fr Thomas.Depret@cnrs-bellevue.fr
7	La Meurthe	Rhin Meuse	88/54	Entre Saint Dié et Luneville	Cartographie de l'espace de mobilité	CG 54	Nathalie malbreil	nmalbreil@cg54.fr	AERM	Philippe Goetghebeur	Goetghebeur@Eau-Rhin-Meuse.fr
8	La Meuse	Rhin Meuse	88/55/08	Aval Neufchâteau/Amont de Sedan	Cartographie de l'espace de mobilité				AERM	Philippe Goetghebeur	Goetghebeur@Eau-Rhin-Meuse.fr
9	La Mortagne/ la Vezouze	Rhin Meuse	54	Gerbéviller/Confluence Meurthe	Cartographie de l'espace de mobilité				AERM	Philippe Goetghebeur	Goetghebeur@Eau-Rhin-Meuse.fr
10	La Moselle	Rhin Meuse	88/54	Rémiremont/Confluence de la Meurthe	Définition Espace de mobilité	CREN Lorraine	Delphine Young	d.jung@cren-lorraine.fr	AERM	Philippe Goetghebeur	Goetghebeur@Eau-Rhin-Meuse.fr
11	Le Rhin	Rhin Meuse	68	entre Huningue et Breisach	Restauration écologique	Région Alsace					
12	l'Ill et affluents	Rhin Meuse	67/68	de Mulhouse à Strasbourg et BV affluents	Cartographie de l'espace de mobilité	Région Alsace CG 68 CG67	L Gantzer N Kreiss H Pautrat				
13	La Drôme	RMC	26	Dier/ Confluence avec le Rhône	Recherche				CEMAGREF CNRS UMR 5600	Frederic Liébault	frederic.liebault@cemagref.fr
14	La Durance	RMC	04/13/84	Ensemble du linéaire	Recherche						
15	L'Ain	RMC	01	Aval de Pont d'Ain	Restauration de l'espace de mobilité	Syndicat mixte de la Basse vallée de l'Ain CREN Rhône Alpes	Céline Thicoipé Elisabeth Favre	contact@bassevalleedelain.com elisabeth.favre@espaces-naturels.fr	CNRS UMR 5600	Hervé Piégay	
16	L'Albarine	RMC	01	Amont d'Ambérieu en Bugey, secteur de Chaley	Restauration de l'espace de mobilité	Syndicat intercommunal d'aménagement du bassin versant de l'Albarine	Nicolas Voisin	siabva.at.wanadoo.fr			
17	L'Arve	RMC	74	De Cluses à la confluence du Rhône	Restauration de l'espace de mobilité	Syndicat d'Aménagement de l'Arve et de ses Abords		sm3a@riviere-arve.org			
18	Le Doubs	RMC	39/71	Dole/Confluence avec la Saône	Aménagement Risque inondations	EPTB Saône Doubs	Bruno Hausse	bruno.hausse@eptb-saone-doubs.fr	DIREN/DREAL Franche-Comté	Luc Terraz	Luc.TERRAZ@developpement-durable.gouv.fr
19	Le Lez	RMC	84	Partie Aval	Aménagement Risque inondations	Syndicat mixte du bassin versant du Lez		infos@smbvl.com			
20	Le Rhône	RMC	26/07/84/30	Potentiellement en aval de Lyon	Restauration de l'espace de mobilité	Compagnie National du Rhône			ZABR Université Lyon 2	Jean Paul Bravard	jean-paul.bravard@orange.fr
21	L'Ouche	RMC	21	Partie Aval	Restauration de l'espace de mobilité				DREAL Rhône Alpes		
22	La Marne	Seine Normandie	51			Syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien de la marne	Daniel Yon				
23	L'Aisne	Seine Normandie	08/51	Aval de Sainte Ménéhould/Mouthiers Partie aval de	Définition Espace de mobilité						

Cours d'eau et tronçons "espace de mobilité" identifiés à l'échelle française

